

RAPPORT DE CONSULTATION RÉGIONALE

Position commune des organisations de la société civile d'Afrique centrale en vue de la COP31



Consultation en ligne du ROSCEVAC - 22 octobre 2026

Organisateur	Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Économie Verte en Afrique Centrale (ROSCEVAC), organe d'exécution de la CEEAC
Format	Consultation régionale en visioconférence
Participants	Environ 226 personnes de 8 pays : Gabon, Congo-Brazzaville, RDC, Tchad, Cameroun, Angola, Burundi, Rwanda
Présidence	Président du ROSCEVAC
Présentation du texte	M. Max Axel Bounda, Directeur de la Stratégie et des Programmes, One Forest Youth Initiative (Gabon)
Échéance visée	COP31, Antalya (Türkiye), 9–20 novembre 2026

Résumé exécutif

Le 22 octobre 2026, le ROSCEVAC a réuni environ 226 représentants de la société civile de huit pays d'Afrique centrale pour examiner et adopter une **position commune** et une **déclaration commune** en vue de la COP31. Les deux textes ont été **adoptés par acclamation**, après intégration d'amendements.

Les organisations de la société civile (OSC) demandent que la COP31 soit une COP de **mise en œuvre effective**, et en particulier :

- un financement climatique accessible, prévisible et majoritairement concessionnel, avec une feuille de route vérifiable vers 300 milliards USD/an d'ici 2035 et au moins 1 300 milliards USD/an de toutes sources ;
- le triplement du financement de l'adaptation et un mécanisme de pertes et préjudices opérationnel pour les communautés ;
- des CDN 3.0 transformées en plans d'investissement chiffrés, suivis et ouverts à la participation citoyenne ;
- l'intégrité de l'article 6, la juste reconnaissance de la valeur du bassin du Congo et le financement du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;
- une transition juste, une transparence accessible, l'égalité de genre (15 % des financements) et l'inclusion des jeunes (10 %), ainsi que la prise en compte du nexus climat-paix-sécurité.

Le Ministre gabonais de l'Environnement et du Climat portera la position auprès de ses pairs d'Afrique centrale et de l'Union africaine ; un side-event et une coordination régionale quotidienne sont prévus à Antalya.

1. Contexte et objectifs

La COP31 intervient entre la mise en œuvre du premier Bilan mondial et le lancement du second, qui s'achèvera en 2028. Les négociations porteront notamment sur le financement climatique, l'adaptation, les pertes et préjudices, l'atténuation, la transition juste, l'article 6, la transparence, le genre et l'Action pour l'autonomisation climatique (ACE).

Le bassin du Congo, essentiel pour l'humanité par ses forêts, ses tourbières, sa biodiversité et les savoirs de ses populations, demeure insuffisamment bénéficiaire des financements climatiques internationaux alors que les pays de la sous-région restent fortement exposés aux risques climatiques. La consultation avait pour objectifs de :

- examiner, enrichir et adopter la position commune des OSC d'Afrique centrale ;
- arrêter les priorités de plaidoyer, notamment sur la gouvernance des ressources extractives et le nexus climat-paix-sécurité ;
- valider la déclaration commune qui accompagne la position ;
- définir les modalités de portage et de suivi avant, pendant et après la COP31.

2. Déroulement de la consultation

2.1 Interventions d'ouverture

Intervenant	Messages clés
Président du ROSCEVAC	• Rappelle que le ROSCEVAC est un organe d'exécution de la CEEAC et que les enjeux couvrent adaptation, pertes et préjudices, forêts, article 6, transition juste, transparence, genre et participation des communautés. • Dénonce le fait que « minerais, pétrole, bois et or alimentent l'insécurité, les déplacements de populations et la déforestation, sans profit réel pour les communautés riveraines » ; exige transparence, consentement libre et partage équitable des revenus. • Annonce la transmission officielle de la position au Ministre gabonais de l'Environnement et du Climat, M. Stéphane Mouba, lors de l'atelier du Conseil Climat organisé le lendemain au Gabon.
M. Mabaye Dia, Conseiller, UNOCA	• Les chocs climatiques agissent comme des « multiplicateurs de risques » dans des contextes déjà fragiles ; salue la reconnaissance du nexus climat-paix-sécurité. • Trois priorités : adaptations sensibles aux conflits ; accès aux financements dans les zones fragiles ; systèmes d'alerte précoce, gestion concertée des ressources et participation de la société civile.
Mme Fatou, Spécialiste genre	• Le genre doit être intégré dès la conception des plaidoyers, faute de quoi les réponses reproduiront les inégalités. • Demande des mécanismes et lignes budgétaires dédiés, des données désagrégées et la prise en compte des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

Intervenant	Messages clés
S.E. Honoré Tabouna	• Appelle à passer « du discours à l'action » : l'Afrique centrale dispose désormais d'outils financiers, dont le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, géré financièrement par la BDEAC. • Rappelle que la première table ronde a permis de lever 3,5 milliards USD pour le portefeuille de projets pays de la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC).
M. Elliott, Réseau des Juristes de l'Afrique Centrale	• Les CDN 3.0 doivent devenir des plans d'investissement ; le Réseau s'engage à contribuer aux indicateurs (adaptation, transition juste, transparence, genre, ACE) et à participer à la COP31.

Le Président a remercié pour leurs amendements le Burundi, le Congo-Brazzaville, le Cameroun, l'UNOCA, le Hub sur l'action climatique de la CEEAC, l'Initiative Climat de l'Union africaine et le Doyen de l'Université du Québec à Montréal.

2.2 Présentation de la position commune et de la déclaration

M. Max Axel Bounda a présenté la position commune, dont le contenu est détaillé en section 3. Mme Ruth (Cameroun), spécialiste de l'agriculture écologique et de l'adaptation, a ensuite lu la déclaration commune. Plus concise, celle-ci rappelle la contribution de l'Afrique centrale à la stabilité du climat mondial et appelle les Parties à faire de la COP31 une étape décisive de mise en œuvre : feuille de route de financement vérifiable, hausse des dons et financements concessionnels, accès simplifié, soutien accru à l'adaptation et aux pertes et préjudices, et CDN 3.0 dotées de budgets, de calendriers et de mécanismes de participation incluant femmes et jeunes.

2.3 Débats et adoption

Les échanges ont conduit à l'intégration des amendements présentés en section 4. Le Président a proposé l'adoption par acclamation, les participants, et notamment les femmes, étant invités à s'exprimer. **Aucune objection majeure n'ayant été formulée, la position commune et la déclaration ont été adoptées.**

3. Position commune des OSC d'Afrique centrale

3.1 Vision et principes directeurs

Vision : une Afrique centrale résiliente, pacifique et prospère, dans laquelle la protection du climat, des forêts et de la biodiversité améliore concrètement les droits, les moyens d'existence et l'accès aux services des populations, et où chaque financement climatique est traçable, additionnel et orienté vers des résultats équitables.

La position repose sur huit principes :

- justice climatique et responsabilité commune mais différenciée ;
- droits humains, consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) et sécurité foncière ;
- priorité aux personnes et territoires les plus vulnérables ;
- égalité de genre, équité intergénérationnelle et inclusion ;
- intégrité environnementale et prévention du double comptage ;
- transparence, accès à l'information et redevabilité ;
- solutions fondées sur la science et les savoirs locaux ;

- cohérence entre climat, biodiversité, développement, paix et sécurité.

3.2 Dix demandes prioritaires

Demande	Mesures attendues
1. Un financement climatique réellement accessible	• Feuille de route avec étapes annuelles vers 300 Md USD/an d'ici 2035 et mobilisation d'au moins 1 300 Md USD/an de toutes sources • Hausse de la part des dons et financements hautement concessionnels • Procédures simplifiées ; exclusion des instruments qui aggravent l'endettement
2. Tripler le financement de l'adaptation	• Trajectoire mesurable : point de départ, jalons, obligations de rapportage • Financement des PNA, de l'agriculture résiliente, de l'eau, de la santé, des villes, des infrastructures, des systèmes d'alerte et des solutions fondées sur les écosystèmes • Guichets accessibles aux collectivités, organisations communautaires, femmes, jeunes et peuples autochtones
3. Rendre opérationnel le mécanisme des pertes et préjudices	• Reconstitution ambitieuse et prévisible du Fonds • Procédures rapides pour les catastrophes ; dispositifs adaptés aux événements à évolution lente • Accès direct et simplifié avec participation des communautés ; renforcement du Réseau de Santiago
4. Faire des CDN 3.0 des plans d'investissement justes et suivis	• Chaque priorité reliée à des politiques, responsables, coûts, financements, calendriers et indicateurs publics • Publication de pipelines nationaux et d'un pipeline régional de projets • Participation effective et sauvegardes pour les grands projets ; évaluation annuelle associant les OSC
5. Protéger l'intégrité de l'article 6 et des marchés carbone	• Réductions réelles, additionnelles, vérifiables et permanentes, sans double comptage • Transparence des autorisations, registres, transactions, prix, intermédiaires et partage des bénéfices • Protection des droits fonciers et du CLIP ; mécanismes indépendants de plainte et de réparation
6. Reconnaître la valeur du bassin du Congo sans marchandiser les droits	• Juste rémunération des services écosystémiques et des efforts de conservation • Financement de la restauration, de la gouvernance forestière, de la connaissance et des économies locales • Financement du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ; la conservation ne doit pas retarder les réductions d'émissions à la source
7. Une transition juste adaptée aux réalités africaines	• Mécanisme doté de ressources, ouvert aux travailleurs, communautés, femmes et jeunes • Reconnaissance du droit au développement et de l'accès à l'énergie • Protection sociale, compétences, emplois décents, PME locales ; prévention des mesures unilatérales injustes

Demande	Mesures attendues
8. Une transparence qui ne pénalise pas les pays à faibles capacités	• Financement, outils et assistance à temps pour les BTR2 et les inventaires nationaux • Systèmes permanents de données intégrant flux financiers et impacts sociaux • Données publiées dans des formats accessibles aux citoyens, parlements, médias et OSC
9. Participation, genre et ACE	• Renforcement du plan d'action ACE ; financement du Plan d'action de Belém pour le genre et des points focaux genre-climat • Mécanismes permanents de consultation des OSC avant et après les COP • Accès des jeunes, peuples autochtones, personnes handicapées et communautés rurales aux espaces de décision
10. Intégrer le nexus climat-paix-sécurité	• Analyse des liens entre chocs climatiques, déplacements, dégradation des moyens d'existence et conflits • Financement des systèmes d'alerte précoce, de la gestion concertée des ressources et de la résilience en zones fragiles • Principe « ne pas nuire » intégré à tous les investissements climatiques

3.3 Lignes rouges

Les OSC n'accepteront pas que :

- les objectifs de financement soient déclarés atteints au moyen de prêts non concessionnels, de flux commerciaux ou d'investissements sans impact climatique démontrable ;
- les marchés carbone s'accompagnent de double comptage, d'opacité contractuelle, d'accaparement de terres ou d'atteintes aux droits des communautés et des peuples autochtones ;
- la préservation des forêts du bassin du Congo se substitue à la réduction rapide des émissions mondiales liées aux énergies fossiles ;
- le financement de l'adaptation et des pertes et préjudices aggrave l'endettement des pays vulnérables ou en reporte la charge sur les communautés les plus exposées ;
- les interventions climatiques accentuent l'insécurité alimentaire, les déplacements forcés, les inégalités ou les tensions communautaires ;
- la participation des OSC reste formelle, sans accès transparent à l'information ni réelle capacité d'influence.

3.4 Messages clés pour les négociateurs

« La COP31 ne doit pas produire une nouvelle liste de promesses. Elle doit préciser qui finance quoi, à quelle échéance et avec quel mécanisme de redevabilité. »

« Le bassin du Congo rend un service climatique mondial, mais ses communautés restent parmi les moins financées. Cette injustice doit être corrigée. »

« Un financement qui augmente la dette ou n'atteint pas les populations vulnérables ne peut pas être présenté comme une réussite climatique. »

4. Amendements intégrés lors des débats

Sujet	Amendement retenu
CCBC et Union africaine	Référence ajoutée à la CCBC et à l'Union africaine, afin d'associer les pays membres de la CCBC extérieurs à la CEEAC (notamment d'Afrique de l'Est) ; invitation faite aux États membres de la CEEAC et de la CCBC à défendre une position cohérente.
Fonds Bleu	Salutation de la mobilisation de 3,5 milliards USD par la CCBC pour le portefeuille de projets pays ; appel aux partenaires techniques et financiers et au Fonds vert pour le climat à abonder davantage le Fonds Bleu.
Santé	Meilleure prise en compte de l'impact sanitaire du changement climatique dans les CDN et soutien à la recherche scientifique en santé (proposition de Mme Marie-Laure Edeng). La santé est entendue globalement : humaine, animale et environnementale, sur la base de données probantes.
Genre et jeunes	Séparation des allocations pour garantir la traçabilité : 15 % pour le genre et 10 % pour les jeunes.
FEM	Félicitations au FEM pour ses engagements au titre du FEM-9 en faveur des peuples autochtones et des communautés locales (100 millions USD) ; encouragement à mobiliser une enveloppe similaire pour le Plan d'action genre de Belém.
Sécurité	Distinction des différentes dimensions de la sécurité (alimentaire, environnementale, etc.) pour mieux les appréhender.

5. Recommandations par destinataire

Destinataire	Recommandations
Gouvernements de la CEEAC et de la CCBC	• Parler d'une voix cohérente sur le financement, l'adaptation, les forêts et les pertes et préjudices • Publier les priorités, coûts et responsables de mise en œuvre des CDN 3.0 • Associer les OSC à la préparation des positions, aux délégations et au suivi post-COP • Mandater une coordination régionale quotidienne pendant la COP31
Pays développés et bailleurs	• Passer des annonces à des décisions prévisibles, accessibles et de qualité • Accroître les dons ; réduire délais, coûts de transaction et exigences fragmentées • Financer capacités institutionnelles et données comme investissements de long terme • Soutenir les acteurs locaux sans contourner les priorités et systèmes nationaux ; abonder le Fonds Bleu

Destinataire	Recommandations
Fonds climat et banques de développement	• Créer des fenêtres adaptées aux pays fragiles et à faibles capacités • Publier délais, motifs de rejet, coûts et résultats par pays et par catégorie de bénéficiaires • Soutenir la préparation des projets, pas seulement les projets déjà mûrs • Allouer au moins 15 % au genre et 10 % aux jeunes ; garantir un accès rapide en cas d'urgence et de catastrophe • Renforcer les mécanismes de plainte et la responsabilité des intermédiaires
Secteur privé	• Aligner les investissements sur les CDN, des taxonomies crédibles et les droits humains • Publier risques, émissions, bénéficiaires effectifs et mécanismes de partage des bénéfices • Mobiliser des capitaux additionnels sans socialiser les risques ni privatiser les bénéfices • Investir dans les PME locales, les compétences et les chaînes de valeur durables

6. Décisions et dispositif de suivi

N°	Décision	Responsable	Échéance
1	Adoption par acclamation de la position commune et de la déclaration commune, amendements intégrés	Consultation	22 oct. 2026
2	Transmission officielle des textes au Ministre gabonais de l'Environnement et du Climat, lors de l'atelier du Conseil Climat	ROSCEVAC	23 oct. 2026
3	Diffusion de la version finale pour vérification, avec les logos des organisations participantes	ROSCEVAC	Sous 48 heures
4	Traduction des documents en français et en anglais pour les négociateurs	ROSCEVAC	Avant la COP31
5	Portage de la position auprès des pairs d'Afrique centrale et de l'Union africaine	Ministre gabonais de l'Environnement et du Climat	Avant et pendant la COP31
6	Side-event à Antalya, au Pavillon Afrique (et si possible au Pavillon du Bassin du Congo)	ROSCEVAC, avec l'UNOCA	Pendant la COP31
7	Coordination régionale quotidienne	ROSCEVAC et délégations	Pendant la COP31
8	Mécanismes permanents de consultation des OSC aux niveaux national et régional	Gouvernements, ROSCEVAC	Avant et après les COP
9	Relevé des décisions et suivi de la traduction nationale des résultats de la COP31	ROSCEVAC	Après la COP31

7. Conclusion

La consultation du ROSCEVAC a permis aux OSC d'Afrique centrale de parler d'une seule voix à quelques semaines de la COP31. Les participants ont réaffirmé leur attachement à la justice climatique, aux droits humains, à l'égalité de genre, à l'intégrité environnementale et à la transparence, et exigé des financements accessibles, prévisibles et majoritairement concessionnels, une adaptation effective, un soutien aux pertes et préjudices et une transition juste.

Le ROSCEVAC s'engage à assurer le suivi de la mise en œuvre de ces positions et à rendre compte des résultats obtenus. **La COP31 doit être une COP de mise en œuvre effective, et non une nouvelle liste de promesses.**

Annexe A — Documents adoptés

- Position commune des OSC d'Afrique centrale en vue de la COP31 (version enrichie et adoptée) ;
- Déclaration commune pour la COP31 (version amendée et adoptée).

Annexe B — Pays représentés

Gabon, Congo-Brazzaville, République démocratique du Congo, Tchad, Cameroun, Angola, Burundi, Rwanda.

Annexe C — Sigles et abréviations

Sigle	Signification
ACE	Action pour l'autonomisation climatique
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BTR2	Deuxième rapport biennal de transparence
CCBC	Commission Climat du Bassin du Congo
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CLIP	Consentement libre, préalable et éclairé
COP	Conférence des Parties
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
OSC	Organisations de la société civile
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Plan national d'adaptation
ROSCEVAC	Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Économie Verte en Afrique Centrale
UNOCA	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général)

